L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 28 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible]

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle, seront $1 par carré pour chaque insertion.

[illegible]

Leonard Sturtevant & Co., MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, vendent en gros HUILES DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c. No. 29, rue de la Vieille-Levée, Nouvelle-Orléans.

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, No. 43, rue de Chartres—Nlle. Orléans. S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots. Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues.

W. K. MURPHY, AVOCAT ET CONSEILLER, Bureau, No. 24, rue d'Orléans—Place St. Antoine.

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS DU COTON, ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.

P. CUSACHS, Pharmacien, Marchand en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, [illegible] épiciers, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Conti et St. Philippe—Nlle. Orléans.

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES, No. 25, rue des Magasins. Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew. GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co., *Marchands Commissionnaires,* Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, *Rue des Magasins,* Encoignure de celle de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER. HARROD, DARLING & Co. *Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,* et Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans. No. 40, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS. Vendent en gros et demi-gros, No. 98, *rue de Chartres, près celle Conti.*

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO. J. F. BERCIER & Co. Epiciers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, [illegible] à des prix libéraux.

F. LAMPRE, IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS. En Produits de la Havane. SUCRE. CAFE. TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES. Café, Sucre, Tabac, Cigares.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

[illegible] FIELD & Co., 30, Vieille Levée.

[illegible] MERLE, BEYLLE & Co., 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN ODIER, [illegible] CHARLES ODIER & C.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—16 juin 1845. [illegible] JAMES ROBB, Président.

Bureau de la Compagnie d'assurances sur la Marine [illegible] Nlle Orléans, 7 juin 1845. [illegible] F. N. WOOD, Chairman. DAVID HADDEN, Secrétaire.

ASSURANCE MUTUELLE—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, [illegible] MUTUAL INSURANCE COMPANY de New York, [illegible] HUIT CENT MILLE PIASTRES. [illegible] L. MATHEWS.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 45. Directeurs: W. A. Gasquet, Président. Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau, F. F. Ducongé, Edw. Ahiff, A. Gordon, R. W. Montgomery, J. C. Harrison, W. C. Squier. CHS. BRIGGS, Secrétaire. [illegible]

BUREAU D'AGENCE GENERALE. Le soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, un bureau d'agence [illegible] L. BERCIER, Père. Références: [illegible] A. Albert, F. Pascal, [illegible] A. B. Fouchand, F. Tio. 20 mai—6o

CHANGEMENT DE DOMICILE. M. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St. Louis, No 77, il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No. 104, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. [illegible] 7 juin—1an

LE DOCTEUR PECQUET. A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de transférer son domicile au coin des rues Bourbon et Saint Louis. 16 juin—1

Mme. DESRAYAUX, DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué sur le piano, arrivée de Paris [illegible] à l'établissement de Mme Desrayaux. Elle désire aussi placer à la campagne une institutrice. 6 juin

Dr. Stephen H. Hardasch, No. 300, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines [illegible]

REÇU par le navire Martha Washington, [illegible] Coton blanc, New York mills, [illegible] DUFOUR, DURAND & Co. 36 Chartres

Nouvelle-Orléans:

SAMEDI MATIN, 28 JUIN 1845.

La cérémonie funèbre, en l'honneur de Jackson, s'est accomplie avec tout l'ordre et tout le recueillement désirable. La population entière de notre ville semblait avoir voulu y prendre part; dès quatre heures, presque l'universalité des citoyens était [illegible] se pressait sur le passage du cortége et dans les rues où il devait passer. [illegible] Le cortége, suivant l'ordre du programme, était nombreux et imposant; les magistrats de l'Etat et de la ville, les corps judiciaires, les consuls de France, d'Espagne et d'Angleterre, l'évêque accompagné d'une partie de son clergé, les élèves des écoles publiques, s'y mêlaient aux corps de pompiers, à la Légion, aux régimens de Washington et des Volontaires de la Louisiane, aux officiers d'état-major et de la milice, dans la tenue la plus brillante. Après avoir parcouru la route désignée, le cortége s'est rendu vers sept heures et demi sur la Place d'Armes qui, à ce moment, présentait un aspect vraiment remarquable.

Autour du monument, sur les siéges disposés à cet effet, se groupaient une foule de dames, de nombreux assistans, répandus dans l'enceinte, refluaient jusque dans les rues adjacentes, tandis que les balcons, les fenêtres, les toits même de la Municipalité, des Cours et des maisons particulières étaient encombrés de spectateurs. Les torches éparses dans cette vaste étendue versaient sur toute cette multitude une sombre lueur parfaitement d'accord avec la solennité.

Pendant que les membres du cortége prenaient leurs places, un nombreux orchestre exécutait des marches funèbres. MM. Eustis et Marigny ont tour à tour prononcé l'éloge du général, l'un en anglais, l'autre en français. Un chœur de la composition de M. Varney a été exécuté par les élèves des Ecoles Publiques; ce chœur, plein de simplicité et d'émotion, d'une mélodie élégante et d'une harmonie expressive, a été fort bien rendu par les jeunes musiciens qui cette fois encore ont fait honneur à leur maître.

Il était dix heures lorsque la cérémonie s'est terminée; et la foule alors s'est écoulée en silence. Une heure plus tard le repos le plus parfait régnait dans la ville; c'est dire que nul de ceux qui avaient pris part à la funèbre solennité, n'en avait oublié le grave caractère. C'est un fait qui mérite d'être signalé.

STATUE D'ANDREW JACKSON.—Trente ans se sont écoulés depuis la glorieuse victoire de 1815, [illegible] auquel en revient le principal honneur, A. Jackson, n'est plus; et cependant nul monument parmi nous ne consacre encore la mémoire des services rendus au pays par le Sauveur de la Louisiane! N'est-ce pas là un oubli qu'il faut se hâter de réparer? Tous les Louisianais, tous les Américains répondront: Oui, avec enthousiasme. Cette pensée a inspiré MM. P. N. de Pouilly et A. de Chatillon, l'un connu depuis longtemps parmi nous comme un habile architecte, l'autre qui dès son début en Louisiane, s'est placé au premier rang parmi nos peintres et qui n'est pas moins distingué comme sculpteur. Ils ont rapidement esquissé le projet d'une statue représentant le général dans une attitude qui convient éminemment à cet homme de tant d'énergie et d'activité. Il semble s'élancer vers l'ennemi, et tout en donnant ses ordres comme général, il est prêt à combattre comme soldat. Par un geste plein de vivacité, il montre d'une main la plaine des Chalmettes, tandis que de l'autre il saisit un mousquet, dont il se servira, s'il le faut. Tout en lui respire le patriotisme et le dévouement; sa pose est toute d'action; elle n'a point la froideur des statues ordinaires; le costume même contribue à l'illusion. L'idée de désordre qui y règne, est d'accord avec l'animation qui brille dans tout l'ensemble.

Ce projet nous paraît mériter l'attention de tous nos concitoyens et surtout des différens conseils de la ville. Il satisfait, ce nous semble, aux principales conditions que doit remplir un monument en l'honneur du grand homme que l'Union regrette. Les dimensions en sont convenables; la statue, taillée dans une sorte de pierre dure plus résistante que le marbre et par conséquent plus convenable pour le climat, aurait dix-huit pieds de haut; elle s'élèverait sur un piédestal de quinze pieds de haut, construit en marbre de Ste. Geneviève ou en pierre de Louisville, et portant sur les côtés des inscriptions qui rappelleraient le souvenir des belles actions du général. A part ses autres mérites, ce monument aurait l'avantage de n'exiger qu'une dépense assez modérée; il ne coûterait pas plus de sept à huit mille piastres. Une souscription aurait bien vite couvert cette somme, surtout si les conseils donnaient l'exemple.

Le croquis dont nous avons essayé de donner une indication, se trouve exposé à la Bourse St. Louis. Il n'est encore que provisoire, mais déjà il fait pressentir ce qui pourrait être le monument. On peut s'en rapporter à MM. D. Pouilly et de Chatillon; ils sauront lui donner tout à la fois une valeur artistique et une valeur nationale.

COLONIES FRANÇAISES.

Les mesures imprudentes qu'un aveugle négrophilisme inspire au gouvernement français, [voir l'Abeille du 25 courant] doivent de toute nécessité porter la désorganisation et le trouble dans les colonies. Le gouvernement qui les propose et qui les appuie, ne peut pas lui-même se dissimuler les résultats désastreux; aussi voudrait-il trouver quelque palliatif, sinon pour les prévenir entièrement, du moins pour en adoucir la rigueur. Dans ce but, à la suite du projet d'émancipation, il en a présenté un autre, destiné, selon lui, à favoriser le perfectionnement et l'extension des cultures coloniales. Ce projet consiste à créer des fermes modèles et à importer dans les colonies des laboureurs européens pour séparer les vides que doit créer dans les ateliers l'émancipation forcée.

Les fermes modèles auront pour mission d'améliorer les méthodes de culture. "On y emploiera les instrumens dont l'agriculture de l'Europe s'est enrichie, et qui économisent les bras et diminuent la fatigue du travailleur. On y essaiera les procédés d'exploitation que la bonne agronomie recommande. On y tentera pour l'organisation des ateliers, les innovations que l'expérience a déjà suggérées et celles qu'elle pourra indiquer. Les appareils dont la chimie appliquée a doté l'industrie de la betterave et qui sont déjà introduits avec succès aux colonies, y seront [illegible] à l'exclusion de tous autres. Ce [illegible] tous les modes de salaire, tous les systèmes de travail."

Cette première partie du projet est excellente prise en elle-même; elle pourrait contribuer singulièrement à perfectionner un système agricole assez arriéré, on doit le reconnaître. Le gouvernement fera ainsi, à ses frais, au profit des colons, des expériences qui eussent été trop coûteuses pour chacun de ceux-ci en particulier. Il préparera des chefs de culture et d'exploitation dont les services pourront être ensuite utilisés sur les habitations. Un pareil essai est excellent, nous le répétons; malheureusement il aura sans doute le tort de venir trop tard, le tort de préparer un bien que la situation rendra nécessairement improductif.

En effet, les améliorations arriveront au moment où les travailleurs manqueront, ou les ateliers seront désorganisés. Car l'importation des laboureurs qu'on a placée comme corollaire de l'établissement des fermes modèles, ne saurait dans aucun cas être tout d'abord assez considérable pour remplacer la foule de bras que l'émancipation va rendre oisif. Le laboureur français émigre peu. Qu'on voie l'Algérie qui est aux portes de la France, l'Algérie que la gloire a faite plus française que les colonies: malgré les avantages réels et immédiats, malgré les encouragemens de tout genre qui y appellent les colons agriculteurs, il ne s'y sont encore établis qu'en nombre fort limité. Que sera-ce lorsqu'il faudra franchir l'Océan pour venir s'établir sous un ciel brûlant, dans un climat qui passe pour meurtrier, sans aucune récompense bien assurée? L'émigration sera bien faible; elle sera presque nulle. Or, sans l'émigration, par conséquent sans les travailleurs, que deviendront les belles améliorations des fermes-modèles?

Ce nouveau projet du gouvernement français est donc loin de remédier aux maux que doit causer le premier. Il ne peut être, on doit le craindre, qu'un impuissant palliatif; et malgré les bonnes intentions qu'il révèle, il n'empêchera point que l'émancipation dans les colonies françaises ne s'accomplisse dans de mauvaises conditions; que ces colonies, par le malaise, droit empressement qu'on y a mis, ne soient compromises dans leur existence et perdues dans leur avenir; enfin qu'un préjudice incalculable n'ait été causé au pays sans compensation d'aucune espèce.

GUILLAUME TELL A NEW-YORK.—Les journaux de New York donnent d'assez longs détails sur la première représentation du bel opéra de Rossini; elle a été marquée par des contretemps, des indispositions, des méprises de choristes et des maladresses de machinistes, qui, malgré leur nombre et leur gravité, n'ont heureusement pas empêché les principaux artistes de se faire vivement apprécier.

Les deux succès les plus francs de cette difficile et malheureuse soirée, dit le *Courrier des Etats Unis*, ont été ceux de M. Garry et de Mme Stephen Coralie. M. Garry est un beau cavalier, et sa voix a des élans pleins d'échos et de vibration. Elle a captivé l'auditoire dès sa première phrase, qu'il a dite avec âme et bonheur. M. Garry a eu la même facilité d'intonations pendant toute la soirée; son succès a été complet.

Mme Stephen n'avait qu'un rôle fort insignifiant, et son [illegible] de montagnard [illegible] Orléans; celui de New York ne lui [illegible] davantage.

Les autres artistes ne sont pas trop maltraités non plus par notre confrère de New York. Il trouve la voix de Mme Calvé fort belle et fort sympathique, surtout dans les notes d'en haut; mais quelque soit sa facilité de vocalisation, il ne croit pas que cette prima-donna puisse rivaliser avec Mlle Calvé. Il n'a vu aussi à trouver la voix d'Arnaud "haut, sonore, puissante, métallique;" mais c'est à peine s'il dit un mot de l'art et de l'adresse avec lesquels le ténor en dissimule les graves défauts; il remarque l'élégance de sa main et se dispense de parler du dramatique de son jeu. Son opinion pourra se modifier plus tard.

Les Premières Armes de Richelieu ont suivi Guillaume Tell de près; et Mme Couriot a obtenu son succès avec la même vaillance qu'ici. C'est tout naturel.

Le journal du soir ayant exposé inexactement une affaire litigieuse soulevée par la succession de M. J. Mager, nous croyons devoir rétablir les faits.

Une loi de 1842 frappe d'un droit de 10 pour cent les successions ouvertes en Louisiane et dévolues à des étrangers.

Cependant la principale héritière de M. Mager, Mme. Colard, a fait opposition au paiement de ce droit de 10 pour cent comme inconstitutionnel.

Sur cette opposition, les avocats de l'Etat ont soutenu que Mme. Colard n'a aucun droit à la succession. Voici sur quoi ils se basent:

Un décret impérial de 1811, porte que les français naturalisés en pays étranger, sans le consentement du gouvernement français, sont inhabiles à recueillir une succession en France.

Or, comme la loi Louisianaise a admis le principe de la réciprocité, ils soutiennent que les personnes inhabiles à succéder à l'étranger, ne peuvent valablement transmettre leur succession à des étrangers.

Telle est la question qui se présente.

Il y a eu le 18 à New York, un incendie, rue [illegible]. Le dommage pécuniaire n'est pas très considérable, mais on craint que plusieurs personnes y [illegible]

[illegible]

[illegible] entre Criswell et Twiner, est morte hier subitement chez elle rue Philippa. Le jury d'enquête, présidé par le recorder Ramos a décidé que l'intempérance surtout en fait de boissons avait occasionné sa mort.

COUR CRIMINELLE—Murt Pheelan accusé d'assaut et batterie et George Cryer, h. c. l., accusé d'avoir insulté un blanc, sont mis en liberté.

—John Feten, accusé d'avoir tenu un cabaret un peu trop bruyant, a été mis en jugement—mais le jury n'a pu s'accorder.

—Charles Cavander, accusé de vol de chevaux, a été mis en jugement et acquitté—L'accusation n'étant basée sur aucun témoignage.

VOL.—Mercredi, le conducteur des chars entre Carrollton et la Nouvelle Orléans, vint en ville avec sa famille, laissant sa maison à la garde du jardinier. A son retour à Carrollton, il s'aperçut qu'une somme de $1,000, qui avaient été déposée entre les matelas du lit, avait disparu ainsi que le jardinier, aux trousses duquel on a mis la police.

Catherine Green et un esclave de James Hoey, nommé Washington, ont été arrêtés hier par la police de la Seconde Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé une petite somme d'argent à madame Mary Moran.

En vertu d'une réquisition du Gouverneur, H. N. Yorum a été conduit hier en ville, venant de Cincinnati, en charge de deux officiers de la Seconde Municipalité—sous l'accusation d'avoir mis le feu à son magasin, rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Notre-Dame, le 23 mai dernier.

George Moore a été examiné hier par le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir volé des matelas, etc., à bord du steamer *Lama*, en rade le 22 de ce mois, et renvoyé devant la Cour Criminelle.

—Pedro Machino, accusé d'avoir volé des couverts d'argent de Mme Ann Buckley, a également été envoyé en Cour Criminelle par le recorder Genois.

MEXIQUE.

Par l'escadrille américaine, arrivée le 23 à Pensacola, venant de Vera Cruz, nous avons reçu des nouvelles du Mexique.

Il y avait eu le 6 juin à Mexico, une nouvelle tentative de révolution; un régiment força la garde placée à la porte du palais et fit prisonniers le président et le secrétaire des relations extérieures—mais ce mouvement ne tarda pas à être comprimé par la milice et tout rentra dans l'ordre. On assure cependant que beaucoup de personnages éminens appuyaient le soulèvement. Il paraît aussi que l'ex-secrétaire Tornel est arrêté et emprisonné.

Relativement au Texas l'aspect du pays est toujours le même. Désir du gouvernement d'éviter la guerre—et probabilité qu'il sera forcé à la faire par l'irrésistible courant de l'opinion publique.

Le Congrès mexicain s'était ajourné le 20 mai; cependant on avait convoqué le même Congrès en session extraordinaire le 15 juin, pour s'occuper des lois de douanes et des lois d'élection. Tels sont les motifs ostensibles, mais on pense que le véritable motif est de prendre les mesures que nécessiteront les circonstances relativement au Texas.

Avant de s'embarquer, Santa Anna a publié une proclamation ayant pour but de se justifier des accusations portées contre lui et de glorifier son administration.

Une proclamation a fixé au premier août, l'élection du président de la république. On parle pour ces hautes fonctions de Gomez Farias, Almonte et Herrera; mais on croit que Gomez Farias, bien connu ici par le séjour qu'il y a fait pendant son exil, a la meilleure chance des trois, d'autant qu'il s'est prononcé pour le fédéralisme. En attendant, il a été élu sénateur, en remplacement de D. Sebastian Camacho, démissionnaire.

Le *Moniteur* dit que le bruit courait que le ministre français avait demandé ses passeports; mais que ce bruit était invraisemblable.

Il paraît aussi qu'il est survenu un nouveau sujet de discorde entre le Mexique et la France. Voici comment les journaux mexicains racontent le fait. Les autorités de Mazatlan ayant fait fermer les boutiques de quelques boulangers français, on ne dit pas pour quel motif, le commandant de la frégate l'*Hermione* réclama une indemnité de $11,300, avec menaces de tirer sur la ville en cas de non paiement.

Une lettre du 29 de Mazatlan, annonce même que le commandant de l'*Hermione* [ou l'*Héroïne*] avait notifié aux Consuls étrangers et au commandant de la frégate anglaise la *Thalia*, qu'il allait commencer le feu sur Mazatlan, à quoi le digne John Bull aurait répondu qu'il considérerait cette conduite comme un acte de piraterie. On ignorait la suite de ce différend en partie triple.

Dans tous les cas les journaux mexicains protestent contre ce qu'ils appellent un horrible attentat au droit des gens—et demandent que le gouvernement agisse avec énergie contre la France, &c.

On a dirigé une force de 2000 hommes choisis sur la Californie; mais on pense que la destination réelle est le Texas.

Le *Western Democrat*, publié à Alexandrie, dit que la rivière baisse rapidement—quant aux récoltes, on craignait que la chenille et les herbes [illegible]

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le paquebot Prince Albert, arrivé le 18 à New York, nous avons reçu des nouvelles de Liverpool jusqu'au 21, c'est à dire plus récentes d'un jour que celles apportées par le steamer, lequel était parti le 20.

Les nouvelles d'Angleterre sont absolument nulles. O'Connel poursuit son plan d'agitation et fait ressortir les causes de guerre avec les Etats-Unis pour forcer le ministère à favoriser l'Irlande plus qu'il n'a l'intention de la faire.

En France, la seule nouvelle est l'arrivée à Paris du prince de Montfort, fils de Jérôme Bonaparte, lequel a obtenu la permission de séjourner trois mois en France.

Rien de nouveau dans le reste de l'Europe. Lundi, sans doute, nous pourrons donner les nouvelles apportées par le steamer.

Les steamers Caspian et Yucatan se sont violemment heurtés le 17 [illegible] à [illegible] de distance de Ste Geneviève. Il y a eu des dommages causés de part et d'autre, mais sans accident fâcheux, aucun des steamers n'a été seulement du côté d'eau.

On lit dans le *Herald* de Mobile:

"Notre ville est particulièrement salubre maintenant. Les hôpitaux sont à peu près vides et les médecins ne font pas leurs frais. Ceux de nos concitoyens qui ont préféré la petite vérole de New York, les rhumes de Boston et les fièvres de l'intérieur à notre air pur et vivifiant ont certainement eu goût dépravé."

Le *Democrat* dit que la dépréciation de la propriété est plus grande aux Rapides que nulle autre part. Une plantation qui valait plus de $500,000, il y a peu d'années vient d'être évaluée à $175,000.

Il y a eu dans l'Illinois, un grand orage, accompagné de grêle. Beaucoup de dommage a été fait. Plusieurs personnes ont même été tuées.

Il y a depuis quelque temps dans le Tennessee une femme qui vit dans les bois on ne sait où, et qui n'entre dans les habitations que rarement et pour demander un peu de nourriture.

Remarks on the influence of mental cultivation and mental excitement upon health—by Amariah Brigham, M. D., superintendent and physician of the State Lunatic Asylum, Utica, N. Y.—Phila. Lea & Blanchard, 1845.

Mental Hygiene, or an examination of the intellect and passions, designed to illustrate their influence on health and the duration of life—by William Sweetser, M. D., late professor, &c.—Langley, New-York.

Rarement les hommes savent se tenir dans de justes et sages limites. Leurs idées changent souvent, mais c'est presque toujours pour passer d'un extrême à l'autre; et, dans une telle disposition d'esprit, il est vrai qu'on n'abuse pas des meilleures choses.

Il fut un temps où l'instruction était trop rare, trop négligée; maintenant on la prodigue au point d'en compromettre les résultats, parce que bien souvent l'esprit et le corps en sont également accablés.

Cependant on doit comprendre que, pour bien naviguer, un navire ne doit être ni trop, ni trop peu chargé.

Longtemps aussi on a cultivé les sciences d'une façon purement spéculative: alors l'instruction n'avait guère de but que l'instruction même. C'était la science pour la science.

Plus tard on a compris l'utilité de la science dans presque toutes les carrières, et l'on s'est aperçu qu'il n'y a pas de plus puissant levier.

A présent on pousse jusqu'à l'extrême l'idée des utilitaires et l'on ne voit plus dans l'instruction qu'un moyen de parvenir. Et comme si l'intelligence était une machine ordinaire, où ne songe qu'à la mettre en action le plus tôt qu'on peut: on voudrait, tant on est pressé, que les enfans vinssent au monde avec une éducation toute faite.

Ce n'est pas que le désir de donner le plus d'instruction possible aux enfans soit blâmable, loin de là; mais ce qui est blâmable c'est qu'on ne songe pas aux conséquences d'une instruction prématurée, qui est déplorable, c'est le système d'éducation de serre-chaude qu'on adopte généralement, sans faire attention qu'il n'est propre qu'à tuer le corps et l'esprit.

L'ouvrage tout entier du docteur Brigham et quelques chapitres du docteur Sweetser, sont consacrés à établir cette doctrine et à prouver qu'avant l'âge de raison, que l'étude est, en général, funeste aux enfans. Pour donner plus de poids à ses raisons, M. Brigham a cité un grand nombre d'autorités imposantes.

De l'avis de tous ceux qui se sont occupés d'éducation, la surexcitation cérébrale produite par l'étude chez les enfans, détermine souvent des maladies nerveuses fort dangereuses, et entrave invariablement le développement des autres organes, à un âge où l'équilibre le plus parfait est nécessaire au développement complet et à la bonne constitution de l'être physique.

"C'est une loi fondamentale de la distribution des pouvoirs vitaux, dit Bichat, que lorsqu'ils sont augmentés dans un endroit, ils sont diminués d'autant dans tout le reste de l'économie de l'être vivant; que la somme n'en est jamais augmentée, mais qu'ils sont alternativement transportés d'un organe à l'autre; en sorte qu'on ne peut accroître la puissance d'un organe sans diminuer la puissance des autres."

"Un développement extraordinaire de la cervelle ou de la sensibilité cérébrale, dit le docteur James Johnson, ne peut avoir lieu qu'aux dépens de quelque fonction ou de quelque partie du système organique—C'est pourquoi lorsqu'une proportion extraordinaire d'énergie vitale, dans un individu, est dirigée vers un organe particulier, elle est soustraite dans la même proportion à d'autres organes."

"La cervelle est l'organe matériel servant à la plupart de toutes nos facultés intellectuelles; cet organe est très délicat et n'est que peu développé dans l'enfance; dans cet état une surexcitation cérébrale est donc extrêmement hasardeuse."

Il suit de là qu'en assujetissant les enfans à une étude prématurée on compromet gravement pour eux la santé et la vie.

Mais du moins gagneront-ils en intelligence ce qu'ils perdent en forces vitales et en santé? nullement. Il y a tout à parier, au contraire, que ces efforts intellectuels excessifs ne produiront que des hommes ordinaires sinon des idiots.

C'est un fait attesté par l'expérience de tous les siècles. Quels sont les prodiges-enfans qui sont devenus de grands hommes? et parmi les grands hommes, combien y en a-t-il qui aient été des prodiges-enfans?

Tissot, dans son ouvrage "de la santé des hommes de lettres," dit: "les effets de l'étude varient beaucoup suivant l'âge de l'étudiant. Une application longtemps continuée, dans l'enfance, détruit les principes de la vie, [illegible] qui manifestaient pour l'instruction un goût au-dessus de leur âge; et j'ai prévu avec chagrin le sort qui les attendait. Ils ont commencé leur carrière comme des prodiges et ils l'ont finie comme des idiots, ou comme des personnes d'un esprit très faible. L'âge de l'enfance est consacré par la nature aux exercices qui fortifient le corps et non à l'étude qui l'affaiblit et l'empêche d'acquérir son développement naturel," et plus loin il ajoute: "Il n'y a pas de coutume plus dangereuse et plus cruelle que celle de quelques parens d'exiger de leurs enfans beaucoup de travail intellectuel; c'est le tombeau de leur talent et de leur santé." Il conclut enfin en conseillant de faire le contrepied de l'usage, c'est à dire "d'exiger moins d'application d'esprit des enfans destinés aux carrières libérales: attendu que, pour les professions qui exigent un travail manuel toute la vie, les enfans les moins instruits à douze ans sont les plus aptes à réussir."

"Les efforts intellectuels, dit Hufeland, pendant les premières années de la vie sont très pernicieux. Tout travail d'esprit qu'on exige des enfans avant l'âge de sept ans, est contraire aux lois de la nature et nuit à l'organisation dont il empêche le développement.

... Il est nécessaire que nous ne commencions pas à [illegible] les facultés de l'esprit trop tôt. C'est une grave erreur de penser qu'on ne peut pas commencer la culture trop tôt; nous ne devons pas songer à tenter cette culture tant que la nature est exclusivement occupée du développement des organes, et à besoin de toute la vigueur du système pour effectuer cet objet. Si l'on fait étudier les enfans avant cet âge, la meilleure partie des forces vitales se trouve soustraite de l'organisation et consumée par l'action de la pensée; d'où il résulte nécessairement que le développement corporel est arrêté ou neutralisé, la digestion dérangée, les humeurs corrompues et rendues scrofuleuses; le système nerveux, enfin, acquiert ainsi sur les autres une prédominance qui dure toute la vie et qui produit d'innombrables maladies nerveuses, la mélancolie, l'hypocondrie, etc. On doit dire, cependant, que la diversité des caractères comporte des moyens différens: mais dans tous les cas on doit faire l'opposé de ce que prescrit l'usage. Si un enfant montre de bonne heure une grande propension pour l'étude, il faut modérer son zèle, au lieu de l'exciter et de l'encourager à continuer dans cette voie; car la précocité d'esprit est presque toujours une maladie, ou montre une propensité dépravée (*unnatural*) qu'il est très prudent de corriger. Un enfant d'une intelligence épaisse dont la pensée est paresseuse, peut, au contraire être appliqué de meilleure heure à l'étude, parce que l'exercice mental lui est nécessaire pour le développement de ses facultés intellectuelles."

Sinabaldi, dans son grand ouvrage de l'Anthropologie, s'exprime ainsi sur l'éducation des enfans: "Il ne faut pas fatiguer la mémoire des enfans par des préceptes, des fables et des histoires dont ils ne peuvent comprendre ni la signification ni la moralité. Surcharger la mémoire avant que ce mystérieux organe qu'on appelle la cervelle soit développé,—serait comme si l'on fatiguait les muscles lorsqu'ils sont encore tendres par un travail corporel excessif, qui produirait une langueur générale et arrêterait à jamais le complet développement des organes corporels. ... En un mot cette première époque de la vie qui comprend depuis la naissance jusqu'à l'âge de sept ans, doit être entièrement consacrée au développement de l'organisation des enfans, et, par le moyen de l'éducation physique, à les rendre aussi bien portans, aussi forts et aussi robustes que la nature de l'homme peut le permettre."

Enfin M. Broussais dit sur ce sujet: "Le travail intellectuel, dans l'enfance, produits des effets relatifs à l'état de la constitution de chaque individu. Ainsi la cervelle dont l'accroissement n'est pas encore complet acquiert par l'exercice de la pensée, un degré extraordinaire de volume et d'énergie; les facultés morales deviennent véritablement prodigieuses; mais ces avantages sont tristement contre balancés par les inflammations cérébrales produisant l'hydrocéphale, et par une grande langueur dans le reste du corps dont le développement demeure imparfait."

On sait que Rousseau avait dit aussi dans son *Emile*: "Voulez-vous donc cultiver l'intelligence de votre élève, cultivez les forces qu'elle doit gouverner. Exercez continuellement son corps; rendez-le robuste et sain pour le rendre sage et raisonnable; qu'il travaille, qu'il agisse, qu'il coure, qu'il crie, qu'il soit toujours en mouvement; qu'il soit homme par la vigueur, et bientôt il le sera par la raison."

"... Platon, dans sa *République* que l'on croit si austère, n'élève les enfans qu'en fêtes, en jeux, en chansons, passe-temps; on dirait qu'il a tout fait quand il leur a bien appris à se réjouir; et Sénèque, parlant de l'ancienne jeunesse romaine: Elle était, dit-il, toujours debout, on ne lui enseignait rien qu'elle dût apprendre assise. En valait-elle moins parvenue à l'âge viril?"

Ainsi la culture de l'intelligence, chez les enfans, produit nécessairement un développement anormal de la cervelle au détriment des autres parties de l'organisation physique; d'où il résulte: 1o. que le corps ne pouvant plus atteindre son parfait développement, l'individu demeure maladif et rachitique, pendant toute sa vie; 2o. que le développement extraordinaire donné prématurément à la cervelle produit presque invariablement des maladies dangereuses et aggrave celles qu'il ne produit pas; 3o. que cette culture anticipée de l'intelligence, si funeste pour le corps, n'est même pas avantageuse au moral, puisque les petits prodiges qui ne meurent pas avant l'âge d'homme ne s'élèvent jamais au dessus de la médiocrité, lorsqu'ils ne tombent pas tout à fait dans l'imbécillité ou la folie.

L'objet de l'éducation, dit Platon, et cette pensée résume tout un traité d'éducation, l'objet de l'éducation est de procurer au corps la force qu'il doit avoir, à l'âme, la perfection dont elle est susceptible.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 27 juin 1845.

REMARQUES—Le marché a été très tocotif durant toute la semaine. Les stocks de nos principaux articles d'importation sont presque épuisés; quant aux produits de l'Ouest, par manque de fortes demandes d'exportation, les transactions ne sont que de peu d'importance et sont limitées aux besoins de la consommation. Nous nous attendons à recevoir aujourd'hui les nouvelles d'Europe par le Caledonia.

Le temps est toujours beau, mais les chaleurs sont excessives.

COTON—Arrivé depuis le 20 courant, de Louisiane, 1914 balles, Tennessee et North Alabama 473, Arkansas 367, Mobile 118, Texas 173, ensemble 3120 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 5471 balles, Glasgow 961, Havre 1714, Hambourg 411, Brême 202, Gênes 418, Bâton Rouge 743, ensemble 11,295 balles, laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés le 27 courant, un stock de 26,896 balles.

ETAT DU COTON.

1844 Septembre 1er. Stock en mains,		17,996
Reçu cette semaine.	3120	
Reçu antérieurement,	961,377	
		964,497
		976,409
Expédié cette semaine,	11,295	
Expédié antérieurement,	938,718	
		950,113
Stock en mains, ce soir 27 juin.		26,896

Il y a eu bonne demande pendant la semaine, mais le stock en vente est tellement limité (il est estimé à environ 1,300 balles) que les opérations n'ont pu être de beaucoup d'importance. Les ventes totales de la semaine, s'élèvent à 1700 balles, qui ont été achetées par petits lots, pour compléter des engagemens de fret. Le faiblesse du stock a mis les détenteurs à même d'obtenir une hausse de un huitième à un quart de cent ces derniers jours; nous avons en conséquence changé nos cotes. Les ventes sont comme suit:

86 balles Louisiane et Mississipi à 1¼; 110 @ 6¼; 117 @ 6 11/16, 210 @ 6 15/16; 56 @ 7½; 76 @ 6¾; 30 @ 6½, 154 @ —, 54 @ 7½; 691 @ —; 90 @ 6½, 41 @ 6¾; 75 @ 6¾ et 17 Texas @ 6¾ cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		*Tennessee et N. Alabama.*
Inférieur.........	4¾ @ 5	
Ordin. to good ord.	5½ @ 6	
Middling.........	6¼ @ 6½	
Good Middling.....	6¾ @ 6¾	
Middling Fair......	6¾ @ 7	AVERAGE LISTS.
Fair..............	7¼ @ 7½	Good............ 5¾ @ 6¼
Good fair.........	7¾ @ 7¾	Common.......... 4¾ @ 5
Good & fine......	8¼ @ 00	Prix extrêmes..... 4¾ @ 8½

TABAC—Le marché au coton à conservé le même calme que nous avons noté dans notre rapport de samedi dernier, les ventes n'ayant atteint que le chiffre de 1300 boucauts. Le stock en vente est modéré, encore n'y remarque-t-on que de faibles lots de choix, pour lesquels les détenteurs demandent des prix au dessus de ceux que les acheteurs ne sont pas disposés à accorder, préférant attendre que le marché soit mieux fourni. Les prix sont à peu près les mêmes, et nous continuerons à coter: inférieur 1 1/2 à 2 1/4; commun 2 3/4 à 3; beau 3 1/2 à 4; fin 4 1/2 à 5, choix et feuilles à cigares 5 1/2 à 11 cents la livre.

Arrivé cette semaine 1590 boucauts; expédié pour Brême 706, Liverpool 341, Hambourg 43, Havre 75, Gênes 480, Marseille 743, Cowes &c. 460, Boston 100, Baltimore 12; boucauts. Stock en vente et sur navires non expédiés le 27 courant, 17,469 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1844 Septembre 1, Stock en mains		4,060
Reçu cette semaine,	1590	
Reçu antérieurement,	60,481	
		62,071 [illegible]
Expédié cette semaine,	3,716	61,016
antérieurement,	40,406	
		44,168
Stock ce soir 27 juin,		17,469

SUCRE—Louisiane—La semaine dernière a été d'une inactivité remarquable pour cet article. On n'a rien acheté pour le Nord, et l'on n'a traité que très peu pour l'Ouest; les achats n'ont été guères que pour les besoins des détaillans de la ville et des environs, qui ont payé dans les prix de 6 1/2 à 6 3/4 cents, pour les qualités de commune à strictement belle.

MELASSES—Ce que l'on reçoit des plantations ne mérite aucune mention. On en fait rien qu'avec les détaillans aux prix de 26 à 28 cents le gallon, selon la qualité et la condition des barils.

FARINE—L'article est toujours négligé, et il y a peu de demande pour l'exportation—aussi les ventes n'ont-elles eu lieu qu'avec les consommateurs de la ville et du voisinage. On paie $3 50 à $3 75 cents les marques de l'Ouest et $3 87 @ 4 25 les farines de choix pour boulangers.

PRODUITS DE L'OUEST—Tous les articles de provisions ont été excessivement languissans durant quelques jours et l'on ne vend que par petits lots pour la consommation. Nous cotons le porc mess [illegible], le M. O. $12 50 à 75; le prime 10 50 à 10 75 le baril. Le bœuf mess coté 10 à 10 50 le baril et 8 50 à 8 75 le demi baril, prime [illegible] le baril. La graisse n'est pas demandée [illegible] 6 à 7½ cents. Le lard en sacs [illegible] cents, selon la qualité; [illegible] Jambons [illegible] de 7 cents, dito avec [illegible] 7½ à 8½, plats côtés 6½ @ 6¾, épaules [illegible] cents la livre. Quelques lots de premier choix peuvent obtenir un prix plus élevé, tandis que les qualités inférieures peuvent se obtenir [illegible] plus bas que nos cotes.

WHISKEY—Vers le commencement de la semaine il y a eu des opérations faites par spéculation, sur le rectifié, qui ont fait hausser l'article à 20 cents le gallon; les demandes pour la consommation sont toujours limitées, et il ne se fait pas de ventes étendues. De petits lots de whiskey commun s'écoulent à 18½ et 19 cents le gallon.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—Le marché est toujours sans activité, néanmoins les détenteurs maintiennent les prix, chaque dès 11 à 12 cents les toiles de l'Ouest, et 5 1/2 à 6 cents les cordes, au comptant.

CAFE—L'article est peu recherché, et l'on ne vend que par petits lots—Le Rio de la nouvelle récolte de 6 1/2 à 7 cents la livre.

FRET—Il ne s'[illegible] présente pas beaucoup, aussi les cours ont[illegible] un peu.

Coton pour Liverpool... 3/8 à 13 livre.
" Havre....... 0¾ cent.
" New York.... $1 25 @ 1 50 par balle.
" Boston...... $1 25
Tabac pour Cowes &c. $7 50 par boucaut.
" Londres 26 à 27s
" Hambourg et Brême, $26 à 25
" Liverpool $1 @ 25.
" Havre.
" New-York.
" Boston.
Sucre—[illegible] Dans la ville au Nord.
Farine—Pour New York ou Boston 35 à 45

Décédée hier à 11 heures, Madame PIERRE COLLAYANNI. Ses obsèques auront lieu cet après-midi à quatre heures, et le convoi partira de l'encoignure des rues St. Louis et Chartres. Les amis et connaissances de sa famille ainsi que les membres de la Loge "Le Foyer Maçonnique" sont invités à y assister.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Sonnd, Doss, [illegible] et marché. Jenkins et Tigler
Navire Cairo, Childs, Marseille. L N Gole
Goel Staus, McNeil, Tampa Bay. T E Lindenberger & co

ARRIVES.

Steamer Maria, Dunica, de St Louis
Steamer Côte Joyeuse, Kimball, de Natchitoches.
Steamer De Soto, Maguire, Natchitoches.
Steamer Waverley, Sampson, St. Martinville.
Steamer Rainbow, Sellock, Bayou Sara.
Steamer Paul Jones, Walworth, Vicksburg.
Steamer Monmouth, Baker, de Mobile.
Steamer Richmond, McCord, de Louisville.
Steamer Luda, Clark, Vicksburg.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Jas Pitcher, Palmer, de Fort Coffee.
Steamer Diadem, Green, de Paducah.
Steamer Panola, Woodlin, de Fort Smith.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Le Caledonia, Lott......	4 juin	1 juillet
Great Western, Nathews	8 juillet	31 juillet

DERNIERES DATES.

Boston......	juin 15	Londres......	mai 19
New York....	juin 18	Liverpool....	mai 21
Philadelphie.	juin 17	Paris........	mai 19
Baltimore....	juin 17	Havre........	mai 19
Washington...	juin 16	Bordeaux.....	mai 19
Charleston...	juin 20	Vera-Cruz....	mai 20
Havane.......	juin 16	Mexico.......	mai 20
Galveston....	juin 18	Tampico......	juin 10

LE soussigné, trésorier de l'Asile Catholique des Orphelins, reconnaît avoir reçu du révérend C. Maenhaut, curé de la paroisse, la somme de mille piastres, à lui léguée d'une somme laissée par J. Mager, pour être distribuée en œuvres charitables. 28 juin—1f F. DAQUIN.

Monument funèbre du Général Jackson.

LES personnes désirant se procurer, soit pour médailles ou épingles, une copie du MONUMENT FUNEBRE élevé sur la Place d'Armes à la Nouvelle Orléans, peuvent s'adresser à l'établissement du graveur de P. Lapourde, rue de Chartres, No. 159, où on peut en voir le modèle. 28 juin—6f

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Nouvelle-Orléans, le 27 juin 1845.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 12 par baril; conformément au tarif, les boulangers donneront 41 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, le 30 juin 1845.

Les pains de seconde qualité, ou de 3 pour 10 cents, devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 51 1/4 onces.

28 juin E. MONTEGUT, Maire.

Maison d'Education sur les bords du Lac.

LE DOCTEUR MACAULEY informe respectueusement les parents, qu'il est actuellement dans le [illegible] pourra rendre à sa résidence d'été à Lewisburg, sur les bords du Lac, et qu'il se chargera de l'éducation, de la conduite, etc., des jeunes garçons qui lui seront confiés. Les conditions seront modérées, et il s'appuie sur de nombreuses recommandations. Pour plus amples informations s'adresser au No. 145, rue du Canal. 23 juin—6

Jeu de Raquettes.

DIMANCHE, 29 JUIN.

AURA lieu la seconde grande partie pour le prix de $100, de l'autre bord du fleuve, en face, du débarcadère de la première municipalité. La partie commencera à 8 heures et terminera au coucher du soleil. Il y aura une partie tous les lundis. 26 juin

ARTICLES DIVERS—8 barriques genièvre de Hollande, 200 barils bœuf et pal, [illegible] Gin de Holland, 250 [illegible] de Londres, [illegible] 200 caisses sulfate de quinine, [illegible] baleine, blanchie, [illegible] 500 caisses savon, No. 1, [illegible] Saint Julien, [illegible] rouge, 50 barils vin blanc Sauterne, [illegible] l'huile, [illegible] W. F. VREDENBURG & Co. 20 Vieille Levée.

Publication à bon Marché.

MAGASIN PITTORESQUE.—Année 1845—Livraisons du mois d'avril contenant quatre livraisons est présentement en vente à cinq cents la livraison, chez V. HEBERT, 149 rue de Chartres.

Juif Errant Illustré.

LA 8ème et 9ème livraison du Juif Errant par E. Sue illustré par Gavarni—en vente chez V. HEBERT, 149 rue de Chartres.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de Vincent Mornay, décédé, sont priés de les présenter dans dix jours au soussigné, exécuteur testamentaire, et aussi tous ceux qui doivent à la dite succession, sont priés de venir payer dans le même délai. JOSEPH MAZEAUX, Ville de Lafayette, encoignure St. André et Rousseau.

EXCELLENTE AFFAIRE.

A vendre pour cause de départ.

LE soussigné devant s'absenter offre à vendre son bel Etablissement d'horticulture bien connu, situé au Faubourg Washington, près des magasins à tabac, à un îlet de la Levée, faisant face aux rues Pologne, Morean et Levée.

Le dit Etablissement se compose pour le logement, d'une Maison de deux appartements, une galerie vitrée, avec deux cabinets et une autre galerie sur la cour, une cuisine avec chambre à repasser, galerie et deux cabinets; une arrière-cour avec chambre à domestiques, un hangard pour laver et deux latrines.

Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, 80 panneaux de couche chaude ou couche chassis vitrés, deux serres chaudes de 24 et 40 pieds de long, et 14 à 15 de large; une grande bâtisse de trois appartemens pour loger les jardiniers et autres travailleurs, un hangard à compartimens pour préparer les terres, un écurie, remise, &c.

Un Cheval, une charrette, un char-à-bancs, harnais, &c. Le stock de l'Etablissement se compose de 6 à 7000 plantes, dont une partie en pots pour les ventes journalières, le tout formant un des assortiments le plus complets dans ce genre qu'on puisse trouver aux environs de la Nouvelle Orléans. S'adresser à J. BOURDIN, sur le dit Etablissement, ou rue Royale, No. 176. 28 juin—3m

A VENDRE.

DEUX terrains situés rue Dryades, près l'encoignure du Cours des Tritons, ces terrains sont remblayés et les banquettes sont faites. S'adresser à EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue St. Louis

A LOUER.

CINQ terrains avec les échoppes bâties dessus, situés Cours Triton encoignure de la rue Dryades; conviendraient pour un chantier de bois ou de charbon. S'adresser à EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St. Louis

ABSINTHE SUISSE—12 caisses de la marque Dubied père et fils, de Couvet, importation directe, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St. Louis

VINS supérieurs en caisses—165 caisses vins rouge de Chateau Lafitte, chateau Latour, chateau Leoville et 30 caisses vin blanc chateau d'Yquem, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St. Louis

VIN ROUGE pour famille—[illegible] barriques [illegible] marque B. Brâon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, rue St. Louis

VINS ORDINAIRES—25 barriques [illegible] Médoc, 16 barriques St. Julien Médoc; 8 do. St. Estèphe; 80 do. de Marseille (Bandol) à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St. Louis

COGNAC SUPERIEUR—Les soussignés sont constamment approvisionnés de la marque P. Godard & co. leur stock actuel est un quart de pipes, sous la clef de la douane. EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, rue St. Louis

AMIDON—100 caisses, de la marque de Schumberg, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas

CHANVRE Filé—500 balles chanvre de Missouri, pressé en carré, actuellement en débarquement du steamer Maria, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES Principes Véritables et de qualités supérieures, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Canones, Imperiales, Cazadores, Trabucos, etc. [illegible] J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

Collége Jefferson

EXAMENS SEMESTRIELS.

LES examens semestriels auront lieu au Collége Jefferson, lundi 30 juin, mardi et mercredi 1er et 2 juillet, de 9 heures du matin à 1 heure et demie.

De 5 heures à 8 heures P. M., il y aura chaque jour une série d'expériences de physique et de chimie, dans l'ordre suivant:

Lundi [illegible] juin—Pneumatique, hydraulique, électricité, magnétisme; [illegible]

Mardi 1er juillet—Galvanisme, électricité physique et physiologique, [illegible]

Mercredi 2 juillet—Expériences galvano plastiques et électro-type [illegible]

[illegible]
F. CHEVET.

CABARET A VENDRE.

UN bon [illegible] achalandé, situé à l'encoignure des rues Douane et Dernière est offert à vendre à [illegible] J. FROIZE. [illegible]

VOLE—[illegible] une belle MONTRE en or, [illegible] Au No. 20, rue des Magasins. 28 juin

CIGARES de la Havane—Un superbe assortiment de Regalias, Millares, de diverses qualités, et de marques réputées parmi lesquelles celle de "Prince Albert" [illegible] REYNAUD & FALLON, 26 juin 24 Tchoupitoulas

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste le jeune nègre nommé Frank, appartenant à M. J. G. [illegible] Bienville, N. Orléans. [illegible] MARGUERITE [illegible] Paroisse St. Jean Baptiste, 28 juin 1845. A. LUMINAIS, shérif

DEMANDE [illegible] LE BOIS A BRULER.—On a besoin de bois à brûler [illegible] de la Bourse No 60. 25 ju—3

A LOUER—L'HOTEL GRETNA avec le jardin. [illegible] WM. DINN, 11, Commune

CLOUS—500 barillets assortis, marque de Weymouth, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

RESINE—300 barils résine en grands barils à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

HUILE DE BALEINE (Sperme)—2500 gallons pour huiler, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

CIRE D'ABEILLE—Un petit lot à vendre par E. JOHNS, 110, Poydras

LAINE—Un petit lot de belle laine lavée, à vendre par E. JOHNS, 110, Poydras

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Tal, de la Havane, 45,000 Regalias, la Boyadera et Compétidora, etc.

En magasin et provenant d'importations antérieures. 700,000 Regalias, Imperiales, Millar, Canones, Trabucos, Vegueros, Panatelas et Dames.

Les acquéreurs sont priés de venir examiner cet assortiment; ces cigares seront vendus à bon marché pour le comptant, ou en billets endossés à satisfaction. HEPBURN & TURPIN, 24 juin No 11, rue Royale

COGNAC—Le prouve de J J Dupuy, un quart et demi pipes, sous droit au draw-back, à vendre par E ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St Louis

SARDINES—500 boîtes sardines à vendre, à très bas prix pour clôturer une consignation par EUGENE ROCHEREAU & Co. 17 et 19, St Louis

PLOMB de chasse et en barres—74 barillets plomb de chasse, et 6 dito plomb en barres, en débarquement du steamer Champlain à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas

LETTRES de change sur Bossen, de 60 à 90 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas

VINAIGRE—16 barriques vinaigre de vin blanc en débarquement du navire Constitution, et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

SEL—Commun et fin, de Liverpool, à vendre par L. CANTIN, 24 juin 63, rue Gravier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. BINOCHE,

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Bienville, ancien domicile de M. G. Reden.

On trouvera comme par le passé, dans son nouveau magasin, un très bel assortiment de Nouveautés et à des prix très réduits. 16 juin

AVIS.

THEODORE THIENEMANN, notaire public, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert son étude [illegible] No. 142, rue [illegible] M. Davis, [illegible]

LES soussignés ayant reçu d'Allemagne une machine à fabriquer la moutarde de table, informent le public qu'ils mettront en vente mercredi prochain 25 juin, cette nouvelle préparation. [illegible] LARROQUE & FRERES

BALANCES patentées de Dearborn, continuellement en vente par MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas

PEAUX de Veaux—Le soussigné a reçu par le navire [illegible] G. B. MACARTY, 186 Bourbon

LINON pour moustiquaire—Le soussigné a reçu une caisse de cet article [illegible] M. E. DAVOCE, 30 Chartres

E A LOUER—Le grand et magnifique MAGASIN à l'épreuve du feu, rue Bienville, No 43 et actuellement occupé par MM Chenet & Vinet. [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co. 24 jn 30 Vieille Levée

A LOUER à bas prix, jusqu'au 1er novembre.—La MAISON No 250 rue Royale, près l'encoignure de Dumaine. S'adresser au No. 113, rue d'Orléans

A VENDRE OU A LOUER—Une belle et vaste propriété, située à Carrollton, près de la Cour, [illegible] J. ROUN. [illegible] Bâtisse de l'Exchange, rue Royale

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 48909—Dans l'affaire de la Municipalité No. Un, demandant un assessement pour l'ouverture du Passage de la Bourse [illegible] VICTOR SEEX, 21 juin—21, 28, 31 juin dep greffier

HUILE D'OLIVE—50 paniers et 100 caisses huile supérieure, à vendre par E. ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

VIN BLANC—40 demi barriques Sauterne, à vendre par E. ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

VIN ROUGE en caisses—400 caisses St Julien, de 12 bouteilles, capsulées et étiquetées, ayant droit de drawback, à vendre par E. ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

EAU DE VIE de Champagne—20 quarts de pipes vieux Castillon, de 1834, ayant droit au drawback, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 24 juin 17 et 19, St Louis

CAFE RIO—2000 sacs excellent café Rio vert, des meilleures, en sacs doubles et simples, à vendre par J W STANTON & Co. 12 ju Encoignure Magasins et Lafayette.

LAINE du Mexique—A vendre par R D SLOMBERG, 13 juin 30 Bienville

MARCHANDISES pour la marché [illegible] chemises blanches et écrues, [illegible] R D SLOMBERG, 13 juin 30 Bienville

EN débarquement de la barque Frédéric Jacob et à vendre par le soussigné: 8 barriques vinaigre blanc, 20 barils do do Ch DUFOUR, 21 juin 11 Conti

TALAMON FRERES, Numéro 44, rue de Chartres, VIENNENT de recevoir par les navires Colombie et Bastian du Havre et offrent à vendre: Un bel assortiment d'ombrelles et de chinoises, [illegible] 150 do. Bretelles élastiques de plusieurs qualités. 21 juin

A VENDRE en débarquement du navire l'Edouard, Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge, St. Julien, St. Estèphe, etc. 40 tierçons vin blanc, Haut Sauterne, par S TALAMON, 36 St. Louis 11 juin

EN magasin—Huile d'olive première qualité en bouteilles et demi-bouteilles, de la marque de l'essai fils. Absinthe suisse, Berthaud, Collins. Marasquino, Curaçao, liqueurs assorties, Cognac. Anisette Marie Brizard, Kirsh. Fruits à l'eau de vie, eau de fleur d'oranger. Bouchons de toutes qualités, Ecaille, cire à bouteilles. Savon français. Eau de vie, vieille, marque Castillon. Vins rouges et blancs en barriques et en caisses, divers crûs, à vendre par S. TALAMON, 11 juin 36 St. Louis

TABAC de la Havane—En Feuilles excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 21 juin 32 Vieille Levée

CONSULAT DE FRANCE.

LE Consul de France à la Nlle-Orléans, a l'honneur d'informer MM. les capitaines de navires de commerce que celui d'entre eux qui voudra se charger de conduire au Havre le nommé Luc Thevenin recevra 16 piastres [illegible] Nlle Orléans, le 24 juin 1845.

HEPBURN & TURPIN, *Importateurs* DE CIGARES DE LA HAVANE. ONT un grand assortiment des marques les plus recherchées, qu'ils offrent à vendre pour du comptant ou des billets approuvés. [illegible] BUREAU No 11, RUE ROYALE, Nlle Orléans. 14 ju—30

Avis Important.

LE public est respectueusement informé que le remède de la Dyssenterie du Dr. Albuzzi est en vente, lequel remède guérit les maladies suivantes: la dyssenterie, la diarrhée, la fièvre avec frissons et toutes espèces de maladies sécrétives.

Le certificat ci-après de M. Philippe Albuzzi, l'un des docteurs les plus distingués de cette ville, et les certificats qui ont été assermentés, par devant l'honorable juge Preval sont des preuves suffisantes de l'efficacité du susdit remède que l'on peut se procurer en s'adressant rue Condé No 87, entre les rues St. Philippe et Ursulines.

CERTIFICATS.

[illegible]

(Signé) PH. ALBUZZI, M. D. [illegible]

[illegible] JOHN FOSBACH. Juré et signé devant moi, Nlle Orléans, 12 mai 1845. (Signé) GALLIEN PREVAL, juge.

[illegible] EDWARD S. DAVIS. [illegible] GALLIEN PREVAL, juge.

[illegible] FRANCIS TEUSCH. [illegible] GALLIEN PREVAL, juge.

[illegible] (Signé) JEAN NICHOLAS PELLETIER. X sa marque ordinaire. Juré et signé devant moi, Nlle Orléans. 24 mai 1845. (signé) GALLIEN PREVAL, juge.

CONFORMEMENT à un acte de la législature intitulé "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des Municipalités de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars 1845—Avis est par le présent donné que les personnes de couleur ci-après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geôle de police, première Municipalité:

SOPHIE, mulâtresse, âgée d'environ 40 ans, emprisonnée par la garde de ville le 25 septembre 1835, elle se déclare appartenir à M. John Brown.

LUCINDA, griffonne, âgée d'environ 46 ans, emprisonnée par la garde de ville le 25 mai 1838. Elle se dit appartenir à Mr. Loiseau.

PAULY, négresse, âgée d'environ 40 ans, emprisonnée le 9 juillet 1838. Elle se dit appartenir à M. John Morris.

GEORGES McDOWER, mulâtre, âgé d'environ 28 ans, se disant libre, emprisonné le 1er janvier 1838, [illegible]

PATSY, griffonne, âgée d'environ 30 ans, emprisonnée le 21 février 1839. Elle se dit appartenir à M. Presley.

PRECILIA, mulâtresse, âgée d'environ 9 ans, emprisonnée le 30 août 1839, avec sa mère Anne morte en janvier 1841, et qui se disait appartenir à M. Dimon, de Lafourche.

VENUS, griffonne créole, âgée d'environ 30 ans, [illegible]

HENRY, nègre, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, emprisonné le 16 juillet 1844. Se dit appartenir à M. Harvey.

BILL, nègre, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, emprisonné le 3 août 1844 par le shérif de la paroisse Jefferson. Il se dit appartenir à M. Robert Gaze, de [illegible]

PRESLEY, griffe, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, fortement corpulé, emprisonné le 3 août 1844 par le shérif de la paroisse Jefferson. Il se dit appartenir au juge Butler, des Attakapas.

BETSY, griffonne, âgée d'environ 23 ans, emprisonnée le 14 avril 1839, se dit appartenir à M. Alexandre Hiveru.

Les propriétaires des dits esclaves, sont par le présent notifiés et requis de les retirer en payant les frais, dans le délai de quatre mois, à l'expiration duquel ils seront vendus conformément à la loi. EDOUARD PLANCHARD, 19 avril—3m 1 p. s. Geôlier

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse de Jefferson, par le soussigné, assesseur de l'Etat pour la dite paroisse, qu'à partir du 20 juin 1845 jusqu'au 1er juillet prochain, il sera à la Cour de Paroisse, depuis dix heures A. M. jusqu'à trois heures P. M., pour y recevoir les réclamations qui pourraient être faites contre le tableau des taxes d'Etat et de Paroisse, pour l'année 1845.

Paroisse Jefferson, le 21 juin 1845. R. BEAUVAIS, assesseur. 21 juin—6 a14j

PORC—100 barils mess, prime M. O. P. O. &c à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas

BŒUF—300 barils mess, prime, et b. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 23 juin 92, Tchoupitoulas

SAVON—20 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

BEURRE—Quelques barillets d'excellent beurre de l'Ouest, et 3 barils dito, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas

TOILE d'emballage—De toutes descriptions, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co.

CORDES d'emballage—De toutes descriptions et qualités, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

BŒUF—Quelques barils en qualités communes, à l'inspection et à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

FARINE de St. Louis—150 barils des moulins de Saint Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

BŒUF SECHE—8 barriques bœuf préparé, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

CHANDELLES de Commerce—80 caisses de bonne qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

WHISKEY BOURBON—40 barils qualité supérieure, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co. 25 juin

Célébration du 4 Juillet.

QUARTIER GENERAL LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 21 juin 1845. Ordre No. 44.

EN conformité de la loi et en vertu d'ordres supérieurs, la division du Quartier Général de la première Division, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue sur la Place d'Armes, le 4 juillet prochain, à 6 heures du matin, afin de célébrer par un salut militaire, l'anniversaire de notre Indépendance Nationale.

Le Major commandant le Bataillon d'Artillerie, est requis de faire exécuter un salut national sur les places d'Armes et Washington, au lever du soleil, à midi et au coucher.

Les chefs de corps sont spécialement chargés de la stricte exécution du présent ordre.

CHS CUVELLIER, Brigadier-général Commandant. N. VIONIS, 26 juin Aide de camp de service

Légion de la Louisiane.

REGIMENT D'INFANTERIE. ORDRE No. 4. Nouvelle Orléans, 23 juin 1845.

CONFORMEMENT aux ordres émanés du Quartier Général de la Légion de la Louisiane, le régiment d'infanterie prendra les armes vendredi prochain, et se réunira sur la Place d'Armes, à six heures précises du matin, pour célébrer la soixante-neuvième anniversaire de notre Indépendance Nationale.

Grande tenue d'été, équipement complet. La compagnie des Eclaireurs d'Orléans, capitaine J D Lambert, sera de service, et se rendra sur la place un quart d'heure avant l'heure ci-dessus indiquée.

Par ordre du colonel commandant, A. CHIAPELLA, 24 juin Adjudant-Major.

BATAILLON D'ARTILLERIE. Nouvelle Orléans, ce 23 juin 1845. Célébration du 4 juillet, 70me année de l'indépendance.

CONFORMEMENT à l'ordre qui émane du quartier général de la Légion de la Louisiane, le Bataillon prendra les armes le vendredi, 4 juillet prochain, à 6 heures précises du matin, grande tenue d'été, armement complet, réunion à l'arsenal.

Le Train sortira à pied.

Par ordre du major, 24 juin F. SAUTON, adj. major.

TIRAILLEURS D'ORLEANS. Ordre No 17.

Conformément à l'ordre émis par le colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes vendredi prochain, 4 de juillet, à 5 1/2 heures précises du matin.

Réunion à la salle d'armes, tenue d'été, équipement complet.

Par ordre du capitaine ETE. TACON, Sergt. maj.

N. B. On procédera après la revue à l'élection d'un caporal, en remplacement de M. W. Stewart, démissionnaire pour cause de départ. 26 juin

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

Celebracion del septuagésimo Aniversario de la Independencia de los Estados Unidos.

La Compañia se reunirá en el parage de costumbre el viernes próximo 4 de julio, á las 5 en punto de la mañana, con riguroso uniforme y armamento completo.

Segun orden superior. Nueva Orleans 25 de junio 1845. MANUEL SANTANA, 25 junio Sargento Segundo.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañia tomará las armas y se reunira en el parage acostumbrado, el viernes, 4 julio, á las 5 de la mañana, con uniforme de verano.

De orden del capitan. Nueva Orleans, 24 de junio 1845. 25 junio MATEO BORDAS, sarg. 1o.

Quartiers Généraux.

NEUVIEME BRIGADE L. M. Nouvelle Orléans, 23 juin 1845. ORDRES GENERAUX—No. 1.

PREMIEREMENT.—En conformité aux ordres du Général de Division, les officiers commandant des premier, second, troisième, trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième régiments de la neuvième brigade, lanceront immédiatement des ordres pour qu'il y ait des élections pour remplir les vacances qui existent dans leurs régiments respectifs.

Secondement.—Le Major W. F. Wagner de trente-huitième régiment commandant actuellement le quatrième régiment, reprendra son rang dans le régiment.

Troisièmement.—Le colonel E. L. Hargreve, du trente-neuvième régiment, prendra le commandement du quarantième régiment, et l'organisera.

Quatrièmement.—Le colonel L. C. Hansly, du trente-huitième régiment, prendra le commandement du quarante unième régiment, et pourvoira aux vacances des officiers pour organiser ce régiment.

Cinquièmement.—Les officiers commandant les régiments de cette brigade transmettront au colonel commandant, aussitôt après, des rapports des élections, ainsi qu'une liste des officiers qui seront commissionnés.

Par ordre du colonel, WM. V. THOMPSON, Commandant la Neuvième Brigade L. M. ROBERT ARBOZ, 23 juin—3 Faisant les fonctions de Brigadier Insp.

DES avances libérales seront faites sur consignations à produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, le Havre, Jamaïca et Jamaïque. WOOD & SIMMONS, 14 ja 93 Tchoupitoulas

Liquidation définitive.

JUSQU'AU 1er JUILLET.

Mme. Macé

VENDRA à très bon marché, les marchandises qui lui restent encore, tout en liquidant de à la baisse sans restriction de profit, de toute description, chapeaux en velours et autres, jolies capotes en [illegible], fleurs, robes, voiles et coiffures, rubans, fleurs, [illegible], chemises, [illegible] et un assortiment de modes, [illegible] Encore deux berceaux en fer très solides et de forme élégante.

Mme Macé quittant entièrement les affaires, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à la fin du mois. 17 juin.

Rabais de 25 pour cent.

LE magasin connu sous le nom de PRIX FIXE, au coin des rues Royale et Toulouse, sera fermé ce soir 13 juin pour cause d'inventaire et de nouvelle baisse de 25 pour cent sur toute espèce de marchandises. Le réouverture aura lieu lundi prochain le 16 courant, à huit heures du matin et sera continuée jusqu'au 30 juin.

Les marchands de la ville et de la campagne sont prévenus que la balance des marchandises à vendre à l'encan le cinq juillet, à un crédit de trois et quatre mois, en billets endossés à satisfaction. 15 juin J. M. LOMBARD.

EAU DE VIE—10 demi pipes vieille eau de vie couleur pâle, de la marque de Pinet Castillon & Co.; 15 quarts do do A vendre en débarquement de l'Edouard, par J. TARDOS, 7 Conti.

EN débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—40 caisses sardines de Nantes en boîtes et demi boîtes, 50 paniers gaignolés, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 13 juin 11 et 15 St Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 140 barriques vin rouge de divers crus, 60 barriques et demi barriques vin blanc Haut Sauterne. G. M. LUCAS, 13 juin 30, Bienville

A VENDRE, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux: 6 barils vin blanc, 6 balles bouchons supérieurs, pour vin. —En Magasin— 200 barriques vin rouge ordinaire, vieux, 15 barriques vin rouge Ludon, Médoc, 26 milliers bouchons gâtés. 10 quarts et huitièmes de pipe eau de vie, vieille Champagne, 20 caisses cerises à l'eau de vie, [illegible] POUGET FILS, 147, Royale.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge, Montferrand, [illegible] do vin rouge, vieux St Estephe Médoc. CHS. DUFOUR, 11 Conti.

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 100 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne; 6 barriques Ail à vide; 100 milles Bouchons ordinaires; 3 jarres de Verres; 50 boîtes Peintures vertes; 1 caisse Musique à bouteilles. DUDOUYT & TEULADE, 11 ju 12, rue Toulouse

Corsets Français,

A 50 pour 0/0 au-dessous du cours.

LES Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Ursulines et Condé, où elles trouveront un grand assortiment de beaux Corsets français, de différentes façons, aux prix de $1 1/2 à 4, tels que: Corsets à la minute, dito à la paresseuse, dito formes ordinaires.

De plus, un bel assortiment de marchandises fines pour la saison et à des prix très réduits.

Aussi, Parfumerie fine de Monpelas, Eau de Cologne, Savons, Essences &c. &c. Rue Chartres et Condé. 5 juin

A VENDRE en magasin—100 barriques bon vin ordinaire, 10 do. de Cantenac et Soussans, Médoc vieux, 20 barriques Ludon, Médoc, 300 milliers bouchons fins et surfins. Ayant droit au drawback. 10 quarts pipes eau de vie vieux, preuve, A. Dubourt, 6 barriques do 2ème preuve, 20 quarts et huitièmes de pipe eau de vie vieux Champagne [illegible] POUGET FILS, 7 av 147 Royale

SERINGUES de diverses grandeurs, toutes garnies, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE, 11 juin rue Royale No 10

BACON—Quelques barriques jambons et épaules à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 6 juin 92 Tchoupitoulas

BALANCES A LETTRES—*Patentées.* LES soussignés, agents de la manufacture qui produit ces balances, [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 23 ja. 79 Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE.

REÇU récemment par le brick Empressé, 74 milliers Regalias, Imperiales, Caballeros, Millar, Canones et Damas. En magasin, [illegible] Imperiales, [illegible] Victoria imperiales, [illegible] La Cachucha Regalia, [illegible] La Boyadera, [illegible] Washington Regalia, [illegible] E. JORDA, 118, Poydras près la rue du Théâtre Américain. 9 juin

SACS en pièce—11,000 à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par RICKER & PEARSON, 6 mai 65, Camp